



**COMMUNIQUE IMPORTANT ET URGENT**  
**132.63/A3/DP/0141/2016**

Se référant aux instructions reçues du pays, l'Ambassade de la République Démocratique du Congo au Canada a l'avantage de porter à la connaissance des Citoyens Congolais résidant au Canada ce qui suit, en rapport avec la procédure d'obtention du nouveau modèle du passeport biométrique congolais :

- 01- *A partir du Jeudi 10 mars courant, l'Ambassade reprend la procédure de capture ( saisie ) des données des demandeurs ( demanderesses ) de passeport biométrique congolais ( nouvelle formule ).*
- 02- *Le programme de capture sera établi selon un calendrier des Rendez-vous qui tiendra compte de l'ordre de réception, par les services de l'Ambassade, des dossiers y afférents.*
- 03- *Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo ayant décidé que tous ceux et toutes celles dont les demandes étaient déjà reçues sous l'ancienne formule et qui n'avaient pas encore reçu leurs passeports soient recapturé(e)s afin de se faire émettre le nouveau modèle du passeport biométrique, l'Ambassade devra donc commencer à recapturer ce groupe de requérant(e)s conformément au calendrier qui sera communiqué incessamment aux intéressé(e)s.*
- 04- *Le nouveau modèle coûtant plus cher que l'ancien, un supplément de \$ 120 ( Cent Vint Dollars Canadiens ) est exigé afin de couvrir le prix total dudit modèle. Il est à noter que ce supplément sera payé comptant le jour de la recapture.*
- 05- *Ce groupe initial est constitué des personnes qui ont été capturées en Juillet, Août, Septembre, Octobre et Novembre 2015. A ce groupe, l'Ambassade ajoute bien entendu les cas litigieux des demandes datant d'avant Juillet 2015.*
- 06- *Une fois ce groupe épuisé, l'Ambassade entamera alors la capture des nouveaux cas. Et conformément aux habitudes établies, ce programme suivra également un calendrier des Rendez-vous établi en suivant toujours le principe de « Premier arrivé, Premier servi ».*
- 07- *Il importe de noter que le prix du nouveau modèle de passeport biométrique à puce est fixé \$ 400 ( Quatre Cents Dollars Canadiens ), payables comptant le jour de la capture.*

Fait à Ottawa, le 07 mars 2016

**Le Chargé d'Affaires a.i.**

Jean-Claude Kalelwa Kalimasi  
**Attaché d'Ambassade**

